Para

Michna 7 - Chapitre 5

הַשֹּׁקֶת שֶׁבַּסֶּלַע, אֵין מְמַלְּאִין בָּהּ וְאֵין מְקַדְּשִׁין בָּהּ וְאֵין מַזִּין מִמֶּנָּה, וְאֵינָהּ צְרִיכָה צָמִיד פָּתִיל, וְאֵינָהּ פּוֹסֶלֶת אֶת הַמִּקְוֶה. הָיְתָה כְּלִי וְחִבְּרָהּ בְּסִיד, מְמַלְּאִין בָּהּ וּמְקַדְּשִׁין בָּהּ וּמַזִּין מִמֶּנָּה, וּצְרִיכָה צָמִיד פָּתִיל, וּפוֹסֶלֶת אֶת הַמִּקְוֶה. נִקְּבָה מִלְמַטָּן, וּפְקָקָהּ בְּסְמַרְטוּט, הַמַּיִם שֶׁבְּתוֹכָהּ פְּסוּלִין, מִפְּנֵי שֶׁאֵינָן עֲגֻלִּים כֶּלִי. מִן הַצַּד וּפְקָקָהּ בְּסְמַרְטוּט, הַמַּיִם שֶׁבְּתוֹכָהּ כְּשֵׁרִים, מִפְּנֵי שֶׁהֵם עֲגֻלִּים כֶּלִי. עָשׂוּ לָהּ עֲטָרָה שֶׁל טִיט, וְהָלְכוּ הַמַּיִם לְשָׁם, פְּסוּלִין. אִם הָיָה בָּרִיא כְּדֵי שֶׁיְּנַטֵּל עִמָּהּ, כְּשֵׁרִים:

Un rocher creusé en forme de bassin ne peut servir ni au remplissage, ni à la préparation de l'eau de la vache rousse, ni à l'aspersion. Il ne nécessite pas de fermeture hermétique pour protéger d'autres ustensiles de l'impureté, et il ne rend pas invalide un mikvé. Mais s'il a été taillé puis fixé au sol avec du ciment, il devient apte au remplissage, à la préparation et à l'aspersion ; il nécessite une fermeture hermétique et peut rendre un mikvé invalide.
Si son fond est percé et qu'on l'a bouché avec un chiffon, l'eau qu'il contient est invalide, car elle n'est pas contenue dans un véritable ustensile. Si le trou est sur la paroi et qu'on l'a bouché avec un chiffon, l'eau est valide, car elle est contenue dans un ustensile. S'il lui a été ajouté un rebord en argile et que l'eau atteint ce rebord, elle est invalide ; mais si ce rebord est suffisamment solide pour permettre de déplacer le récipient avec lui, l'eau est valide.

Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir…

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions